

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire ; ordo des fidèles ; solennités de titulaires. — II Aux prières. — III Une infamie. — IV Nominations ecclésiastiques. — V Correspondance romaine. — VI Divers : chez nous. — VII Savoir et culture (2e article). — VIII Le Canada ou la Confédération Canadienne sur la carte (5e tableau).

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 5 octobre

Dans le diocèse de Montréal collecte pour l'Université Laval.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 5 octobre

Fête du S. ROSAIRE, double de 2e cl. ; mém. de S. Placide et Comp. du 20e dim. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. — Aux II vèpres, mém. de Bruno (ant. *Similabo*) et du dim. (ant. *Cognovil*).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 12 octobre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Bruno, de Saint-Emile et de Saint-Denis, (Montréal).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Denis.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Fête du titulaire de Saint-Wilfrid.

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Sainte-Brigitte (Saults).
J. S.

AUX PRIERES

L. Joseph-Prosper Pellerin, décédé à Montréal.

UNE INFAMIE

L'ATTITUDE singulièrement énergique prise par Léon XIII relativement à la loi sur les Associations est connue du monde entier. Dans une lettre adressée, le 29 juin 1901, aux supérieurs généraux des ordres et des instituts religieux de France, l'illustre Pontife a « réprouvé hautement » cette loi d'*exception* ; il l'a stigmatisée en l'appelant un « acte imprévoyant et ignoble » *atto imprevido ed ignobile* ; il l'a déclarée contraire au droit naturel, au droit divin, au droit évangélique ; il a proclamé qu'elle constituait une violation « du droit absolu que l'Eglise possède de fonder des instituts religieux, exclusivement soumis à son autorité, pour l'aider dans l'accomplissement de sa mission divine », non moins qu'une entrave à « son action qui, pour se déployer librement a besoin du concours des deux clergés : séculier et régulier ».

Dans ce même document, l'un des plus beaux et des plus éloquents de son long pontificat, Sa Sainteté ne craint pas de qualifier d'*indigne* la persécution dont les ordres religieux sont actuellement l'objet de la part du gouvernement français, et d'en signaler la raison véritable : « La haine capitale du monde contre la *Cité de Dieu*, qui est « l'Eglise catholique », la véritable intention : « de chasser, si c'est possible, de la société l'action restauratrice du Christ, si universellement bienfaisante et salutaire..... de pousser les nations catholiques dans la voie de l'apostasie et de la rupture avec Jésus-Christ ».

Afin d'encourager les religieux et les religieuses à supporter vaillamment la cruelle épreuve de l'heure présente, Léon XIII leur rappelle qu'à la gloire qui vient du témoignage de leur conscience se joignent, sans qu'ils les recherchent, « les bénédictions de tous les honnêtes gens », qu'ils ont avec eux le Vicaire de Jésus-Christ et le monde catholique qui les « regarde avec affection, respect et reconnaissance ».

Jamais, à notre connaissance, Léon XIII n'a tenu un langage aussi sévère ; jamais il n'a blâmé avec autant de force et d'indignation la politique d'aucun gouvernement. On dirait qu'Il a choisi à dessein les termes les plus énergiques et les plus sanglants pour flétrir la loi sur les Associations, la dénoncer au mépris, non seulement des catholiques, mais de « tous les honnêtes gens ».

Il est donc impossible d'entretenir le moindre doute sur les dispositions du Saint-Siège à l'égard du gouvernement français en ce qui regarde cette loi néfaste et l'application odieuse, illégale même, qu'en fait le ministère Combes. Aussi, quelle n'a pas été notre surprise de lire, dans un des journaux de Montréal, l'incroyable passage qui suit :

« Ni Léon XIII, ni son entourage immédiat n'ont commis l'impair
« de se prononcer contre les mesures adoptées par le cabinet français.
« Mais alors comment se fait-il qu'au Canada, dans les journaux
« orthodoxes qui obéissent docilement au clergé, on se soit permis de
« critiquer M. Combes et d'injurier M. Waldeck-Rousseau ? Com-
« ment se fait-il que du haut des chaires, des curés aient fait retentir
« les voûtes des églises de cris de haine contre la loi des Associations ?
« A qui obéissent donc ces membres du clergé ? Ne serait-ce plus au
« Souverain-Pontife ?

* * *

Peut-on pousser plus loin l'impudence et la déloyauté ? Est-il permis de se moquer jusqu'à ce point de ses lecteurs, de les traiter avec un tel sans-gêne, comme on oserait à peine le faire avec des ignorants et des badauds, en mettant sans cesse sous leurs yeux des mensonges et des calomnies, espérant par là arriver plus vite et plus facilement à des fins inavouables ?

Ces écrivains sans vergogne croient-ils qu'ils pourront toujours tromper ainsi le public en faussant l'histoire ? S'imaginent-ils continuer impunément à ridiculiser nos croyances, à dénigrer nos institutions, à mépriser notre état social, à rabaisser et vilipender nos hom-

mes d'état, tout ce que nous aimons et tout ce que nous vénérons ?

Ils se trompent. Nos populations sont fatiguées : elles sont fatiguées des moyens honteux que l'on emploie pour les détacher de leurs prêtres et de leurs pasteurs, et les rendre hostiles à nos communautés religieuses ; fatiguées et légitimement indignées de voir des mains sacrilèges se porter sur l'arche sainte de leurs glorieuses traditions ; fatiguées d'être traitées avec dédain et de s'entendre dire qu'elles ne savent pas parler leur langue et qu'elles sont inférieures en tout aux autres peuples ; fatiguées enfin des outrages grossiers dont la race canadienne-française est trop souvent l'objet, depuis quelques années, et cela sur son propre territoire, de la part d'écrivains de qui nous sommes en droit d'attendre, sinon une note juste et reconnaissante, du moins une note discrète et polie.

Il est temps que cet état de chose prenne fin. L'heure du rappel à l'ordre est venue. Il n'y va pas seulement de nos intérêts religieux, l'honneur national lui-même est profondément blessé. La jeunesse, dont nous sommes fiers à tant de titres, est outillée pour la lutte et prête à la soutenir. Sachons donc nous faire respecter et imposer silence à quiconque outrage notre race : sa foi, ses traditions et ses œuvres.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Mgr Z. Racicot, vicaire général et administrateur du diocèse de Montréal, ont été nommés :

- M. l'abbé F. Pariseau, curé de Repentigny, en remplacement de M. l'abbé J. Gaudet, qui se retire du saint ministère.
 - M. l'abbé T. Beaudry, curé de Saint-Alphonse.
 - M. l'abbé O. Mousseau, vicaire à Saint-Joseph.
-

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 9 septembre 1902.

LE viens de faire en France un voyage qui devait être de repos et de vacances, mais vraiment en face de la situation que l'on a sous les yeux, il est impossible, pour quelqu'un qui aime l'Eglise, de prendre l'un et l'autre. De tous côtés on n'entend que des plaintes, on ne voit que des expulsions, les unes brutales, les autres plus odieuses peut-être, parce que les gouvernants ont spéculé sur le sentiment de la peur. Si vous vous en allez paisiblement, ont-ils dit aux sœurs, vous pourrez plus tard rouvrir vos écoles. Or si le gouvernement ferme les écoles des sœurs, ce n'est point pour les laisser rouvrir, mais grâce à cette promesse menteuse il évite l'emploi de la force et met les catholiques dans l'impossibilité de résister. Ils pouvaient et voulaient s'opposer au départ des sœurs qui élevaient leurs enfants, si celles-ci étaient expulsées ; ils ne peuvent pas, dans la majorité des cas, s'opposer à un ordre de la supérieure retirant les sœurs de l'école qui leur avait été confiée.

Je dis dans la majorité des cas, car il y a des endroits où les catholiques ont défendu leurs écoles contre la volonté des supérieures. Ils ont monté la garde autour de leurs sœurs et quand la déléguée de la supérieure est venue leur intimer l'ordre de partir, la pression de la population a été telle que pour éviter des incidents désagréables, la supérieure a été obligée de révoquer l'ordre imprudemment donné. Le gouvernement, chose à noter, n'a pas cru devoir insister.

Ce qu'il y a de plus triste, c'est la situation de ces sœurs ainsi renvoyées à la maison-mère. Pas de travail pour les occuper et les faire vivre, ces pauvres filles sont trois à quatre cent dans une maison qui, normalement, en contenait une centaine, non seulement on a dû renvoyer les pensionnaires, mais dans certaines communautés, les novices elles-mêmes ont été rendues à leur famille. Les sœurs sont accumulées non seulement dans les salles, mais dans les couloirs, dans toutes les pièces capables de contenir une paille par terre. L'ordi-

naire de ces maisons, déjà si modeste, a dû être réduit encore, la viande a disparu, et ces religieuses se trouvent soumises par force au régime des carmélites. Cette agglomération a occasionné des maladies, et des municipalités ont pris des arrêtés pour enrayer autant qu'il était en elles les progrès du mal. Et c'est bien le but du ministre, qui ne veut plus ni religieuses ni religieux. Ceux-ci devront ou bien s'expatrier ou se disperser, car la vie en commun leur devenant impossible sous quelque mode qu'on la conçoive, il n'y a pas d'autre alternative. Or, si de jeunes sœurs encore valides peuvent gagner chez elles le pain de chaque jour, que fera-t-on de ces vieilles sœurs qui ont passé trente et quarante ans dans la vie religieuse, qui n'ont plus de famille pour les recevoir et à qui manque la force pour travailler. Ce n'est plus l'application d'une loi, c'est la cruauté et la barbarie.

Et cette situation n'est que le prélude de ce qui va se passer dans quelques mois, alors que la chambre va refuser en bloc les demandes d'autorisation qui lui ont été adressées. Pour mieux arriver à ses fins et empêcher que quelque communauté échappe à l'hécatombe, le gouvernement, au lieu de faire voter la chambre isolément, sur chaque demande, les a réunies en séries, groupant ensemble celles qui, à son point de vue, ont des buts similaires. La Chambre se prononcera par oui et par non sur le groupe, et dans ces conditions, le gouvernement, sûr de sa majorité, empêchera les bonnes volontés particulières qui voudraient faire un triage. C'est la théorie du bloc qui rappelle les charrettes de la révolution française.

Mais la persécution a du bon. Que de personnes qui se servaient des religieuses pour élever leurs enfants plus par acquit que par conviction et deviennent maintenant défenseurs de l'âme de leurs enfants, commencent à apprécier le don de la foi précisément par les efforts que l'on fait pour l'arracher. Les sentiments de foi se réveillent, les tièdes deviennent courageux, des personnes qui étaient peu bienveillantes à l'Eglise se rangent franchement de son côté et on en a la preuve dans les collectes que l'on fait. La bourgeoisie donne, c'est vrai, mais c'est la femme du peuple, c'est l'ouvrier qui offre davant-

ge, avec plus de cœur, plus de spontanéité. Il ne s'agit plus cette fois de politique, mais un parti catholique se forme et grandit chaque jour trouvant dans la persécution la plate-forme de son action et réclamant pour lui, pour sa foi, pour ses enfants, la liberté.

— Voilà ce que j'ai vu en France et revenu à Rome j'y ai trouvé ce sentiment d'attente pénible chez qui la tristesse présente est en quelque sorte opprimée par la peur du lendemain. On sent ici que la révolution joue sa dernière carte, elle veut anéantir l'Eglise de France et déchristianiser en commençant par l'enfance ce pays qui se glorifiait d'inscrire jadis comme devise *Gesta Dei per Francos*. Cette persécution a d'ailleurs son contre coup à Rome.

Un religieux français, venu il y a un mois pour une mission confidentielle, n'a pas craint de le faire savoir d'une façon bien claire à la Secrétairerie d'Etat. Dès maintenant, a-t-il dit, le Saint-Siège, qui peut toujours compter sur le cœur des catholiques français ne peut plus compter sur leur bourse. Les ruines qui s'accablent de toutes parts sont si nombreuses, si profondes que toutes les ressources des catholiques seront employées à adoucir le mal que la persécution fait aux religieux et religieuses, à rouvrir les écoles nouvelles, à chercher des maîtresses pour remplacer les sœurs. Avant de penser aux missions étrangères, la France doit songer à défendre la foi à l'intérieur. Avant de pouvoir porter au Souverain-Pontife l'offrande de son or, elle doit faire vivre 140,000 religieux et religieuses qui, sans ressource, sans abri retombent à sa charge et demanderont à sa charité le pain de chaque jour.

— Le Souverain-Pontife ne cesse d'insister sur le devoir de la prière, c'est en effet le seul secours que nous puissions espérer, il faut dire que c'est le meilleur, et que Dieu finira par entendre la voix de ses enfants. Il semble en ce moment dormir, comme le Sauveur dans la barque sur le lac de Génésareth, mais comme alors, il se réveillera à l'heure marquée par sa providence, et nous fera vérifier la douceur de cette parole *Et facta est tranquillitas magna*.

DON ALESSANDRO.

DIVERS : CHEZ NOUS

SINGULIÈRE l'idée d'une maison anglaise de Québec qui a mis au concours, chez les enfants des écoles, le dessin d'un drapeau national. C'est l'histoire et le sol qui font le drapeau. Le drapeau bien, fleurdelisé d'or, portant au centre les emblèmes de la province, voilà le drapeau fourni par l'histoire et par le sol. Nous en causerons, l'histoire en main.

— Le *Soleil*, de Québec, donne l'Évangile du dimanche, avec commentaire, dans le numéro du samedi.

— M. l'abbé H. Scott, curé de Notre-Dame de Sainte-Foy, vient de publier l'histoire de cette paroisse. L'ouvrage aura plusieurs volumes. Le *Soleil* en dit beaucoup de bien.

— Le petit séminaire de Sainte-Thérèse, le collège de L'Assomption et le collège Joliette ont augmenté de dix piastres par tête, cette année, le coût de l'enseignement. Ce changement arrive à son heure : les collèges, les professeurs et les élèves en profiteront.

— Il y a des gens qui s'imaginent qu'ils peuvent répéter ou publier tout ce dont on leur a fait rapport, sans s'occuper de la valeur des *on dit*. Celui qui est prêt à tout croire mérite bien d'être trompé.

— Surprenant qu'il y ait encore des Canadiens-Français sur la rue Saint-Jacques de Montréal, à la façon dont ils s'entre-mangent, depuis quinze jours !

— M. Erole Bouchette demande, dans une série d'articles sérieux, publiés dans la *Revue canadienne*, de songer à l'exploitation industrielle du pays ; il ajoute que l'étranger nous menace d'un véritable asservissement industriel, que le résultat sera chez nous la création d'une oligarchie qui interviendra dans nos affaires, dans son intérêt privé, sans égard pour le bien général, le tout au détriment de la patrie.

— Il y a des faits qui surprennent, qui scandalisent le peuple d'aujourd'hui, mais qui ne datent pas d'hier et

qui font connaître tout à la fois les hommes du passé, leurs idées et la justesse des critiques que l'on trouvait alors trop sévères !

— Très suivies et très goûtées les conférences pédagogiques de Québec. C'est très bien, en attendant que toutes les jeunes filles passent par une école normale quelconque.

— La Société du bon parler fait un travail utile. Un grand marchand de Québec demandait dernièrement à un membre de la société les vrais noms français d'un certain nombre d'objets : ce qui eut pour effet de faire changer une foule d'étiquettes. C'est ainsi que les *rugs* sont devenus des *carpettes*, les *satchels*, des *porte-manteaux*, etc !

— Un ami du Canada, bien qu'étranger, prépare un ouvrage intitulé : *L'évolution littéraire au Canada, au IXe siècle*. L'auteur nous semble ne rien épargner pour faire un ouvrage sérieux. La matière ne lui fera pas défaut. Plusieurs nous reprochent le défaut de progrès industriel. Il n'y a pas de mal à ce que nous ayons commencé par le côté le plus noble. C'est par l'idée et non par le bras que Dieu mène le monde.

— A propos des articles diffamatoires publiés contre M. le curé Corbeil, de Saint-Philippe, nous lisons sous la signature de M. Ed. Charlier : " Nous regrettons que ces articles aient été publiés dans nos colonnes. Nous nous empressons de réparer dans la mesure du possible, le tort que nous avons causé à monsieur le curé ; et, profitant de cette leçon, nous prendrons nos précautions à l'avenir pour ne pas être trompés par ceux qui voudraient imiter M. Lefebvre ".

— Le *Rappel*, nouveau journal du dimanche, sous la direction de M. Aegidius Fauteux, a publié un programme d'où nous extrayons ces lignes : " Il va sans dire, que notre journal est résolument catholique, et qu'il ne manquera jamais de venger la religion outragée, non pas seulement parce qu'elle est le véritable palladium de notre nationalité, mais surtout pour des motifs d'une foi sincère dont il ne rougira jamais....." " c'est pour défendre notre intégrité menacée que nous entrons en lice aujourd'hui. *Nous ne voulons pas céder pas plus que nous ne voulons triompher*, et c'est l'art suprême de la politique, la

condition de la paix, a dit Louis Veillot. Canadiens-Français et Canadiens-Anglais sont faits pour s'entendre et s'estimer mutuellement. Mais, pour nous, nous entendons vivre côte à côte, unis, mais non fondus l'un dans l'autre, pour former, nous ne savons quelle race nouvelle. Avec lord Dufferin, nous croyons qu'il vaut mieux, dans l'intérêt du Canada lui-même, que les deux grandes races qui le composent conservent leur identité. Nous nous refusons donc à toute assimilation, et bien que nous ne permettions à personne de suspecter notre loyauté, nous voulons rester Canadiens-Français. De notre patrimoine national en un mot, nous ne sacrifions pas un iota".

— M. l'abbé E.-P. Chouinard, curé de Saint-Paul-de-la-Croix, comté de Témiscouata, vient de livrer à la publicité la *Galerie des prêtres du diocèse de Saint-Germain de Rimouski*, ornée de plus de cent portraits, avec biographie, "Œuvre de patience et de mérite," dit M. l'abbé L. Lindsay, dans la *Nouvelle-France*.

— Le juvénat des Clercs de Saint-Viateur, à Outremont, a reçu cette année plus de cinquante jeunes gens. Chaque année, des essaims de jeunes garçons vont peupler nos collèges; comment se fait-il qu'un si petit nombre, relativement, se dirige vers les communautés religieuses enseignantes? C'est un genre d'apostolat qui n'existe pas encore chez nous.

— A l'occasion, il faut faire un peu comme ce curé de campagne, l'autre jour, au guiche de la gare de L., paroisse canadienne-française :

Mademoiselle, un billet de première classe, pour Montréal, s'il vous plaît.

Elle : What is it ?

Le curé : Un billet de première classe, pour Montréal, s'il vous plaît.

Elle : What is it ?

Le curé : Un billet, a ticket; de première classe, of first class; pour Montréal, for Montreal; s'il vous plaît, if you please. Comprenez-vous, do you understand ?

Et, le billet fut donné avec un petit sourire un peu jaune.

F.-A. BAILLAIRGÉ, ptre.

SAVOIR ET CULTURE

(2e ARTICLE)

NOUS avons dit, dans notre dernier article, que les grands maîtres de l'Université de France n'ont pas osé sacrifier le vieil enseignement classique sans lui rendre hommage. Il convient de ne pas affirmer sans prouver : nous allons donc citer les paroles de ces messieurs. Nous étudierons ensuite le sentiment de M. Fouillé, de l'Institut. Nous verrons enfin, à propos de l'interpellation Denoix, au sénat, les avancés du dit M. Denoix et, aussi, la magnifique défense, qu'a faite de l'enseignement gréco-latin M. le sénateur Fabre. Nous nous réserverons d'apporter dans un autre article, les précieux témoignages de MM. les sénateurs Wallon et de Lamarzelle.

* * *

Voici comment M. Leygues, alors ministre de l'Instruction publique, parlait, dans sa lettre à M. Ribot, de l'enseignement classique : « L'Étude de l'antiquité grecque et latine a donné au génie français une mesure, une clarté et une élégance incomparables. C'est par elle que notre philosophie, nos lettres et nos arts ont brillé d'un si vif éclat ; c'est par elle que notre influence morale s'est exercée en souveraine dans le monde. Les humanités doivent être protégées contre toute atteinte et fortifiées. Elles font partie du patrimoine national » (1).

* * *

Le successeur de M. Leygues, M. Chaumié, n'est pas moins explicite dans le discours qu'il prononçait, le 30 juillet dernier, à la distribution des prix du Concours général : « Rompre avec cette tradition — celle de l'enseignement des lettres anciennes — délaisser cette culture classique dont vous venez de dire, monsieur le professeur, à

(1) Cf. Questions Actuelles, 1er février 1902, pages 136.

la fois les vertus et le charme, ce serait en même temps commettre une ingratitude et manquer à un devoir sacré. Qui de nous pourrait oublier ou méconnaître la part considérable qui revient aux lettres anciennes dans la formation de l'âme française et l'empreinte dont, de génération en génération, elles ont marqué notre race ? » (2).

On peut s'étonner à bon droit que les grands maîtres de l'Université ne fassent pas suivre leurs belles paroles par des actes qui protègent efficacement cet enseignement classique dont ils reconnaissent si bien la haute valeur. Ce sont là des mystères politiques que comprennent les seuls initiés. Au demeurant, il reste acquis à l'histoire qu'on ne saurait tuer l'enseignement gréco-latin sans rendre hommage à la grandeur de son rôle.

* * *

M. Fouillé, qui n'est pas tenu, lui, à toutes les roueries de la diplomatie officielle, y va plus carrément : « Notre pays, écrit-il, avait jusqu'ici conservé son prestige littéraire et philosophique ; on veut lui enlever ce qui lui restait. ... Ce serait une honte pour la France, qui est la moderne Grèce, de renier ses traditions les plus désintéressées, et, sous prétexte de démocratie, de travailler à l'abaissement démagogique des fonctions libérales..... Les députés, ennemis des études d'humanité et de philosophie, les attaquent au nom des besoins modernes... Ils ne s'aperçoivent pas que ce qui fait la force de l'industrie, même chez les nations rivales de la nôtre, c'est que les sciences, ces vraies mères de l'industrie, n'y sont étudiées au lycée que dans leurs principes désintéressés et en étroite union avec les lettres.... Après une éducation vraiment générale et libérale les esprits se spécialisent sans perdre la faculté de dominer leur propre spécialité... Si vous voulez qu'une montre marche et vous donne l'heure, ne commencez pas par briser le grand ressort. Le grand ressort, ici, ce n'est pas le calcul utilitaire, c'est l'amour de la vérité pour elle-même, c'est l'ardeur à la recherche, c'est la générosité de l'esprit, c'est le souci de la grandeur nationale... Les pires des

(2) Cf. Questions Actuelles, 9 août 1902, pages 358.

utopistes, ce sont les réalistes ; les pires des idéologues, ce sont les hommes soi-disant pratiques, qui abattent l'arbre pour en cueillir les fruits » (3).

On l'aperçoit aisément, M. Fouillé demande qu'on forme d'abord l'esprit, par les humanités et la philosophie, on l'ornera ensuite de toutes les fleurs de la science. En d'autres termes : qu'on *cultive* avant tout l'esprit pour le préparer à s'assimiler le *savoir*. La *culture* de l'esprit ne se fait pas évidemment sans la semence de quelque *savoir*, mais on comprend facilement qu'est-ce qui constitue, selon M. Fouillé, la différence des deux méthodes et ce pourquoi la méthode classique est supérieure à la méthode moderne.

* * *

Les décrets du 31 mai ont amené deux sénateurs, amis du gouvernement et de l'Université, MM. Denoix et Fabre, à interpeller le nouveau ministre, M. Chaumié, à la réouverture des chambres, et, comme il fallait s'y attendre, d'autres sénateurs, notamment MM. Wallon et de Lamarzelle, ont également pris part au débat.

M. Denoix ne témoigne guère en faveur de l'ancienne méthode, c'est un partisan déclaré du système moderne. Il se plaint — je le note par parenthèse — que *l'esprit de famille* fait totalement défaut dans les lycées de l'État (il n'y a pas lieu d'en être étonné !), mais il prétend qu'on l'obtiendra, cet *esprit de famille*, en ne changeant pas les professeurs pour les promouvoir et en leur donnant plutôt des promotions sur place par une augmentation de traitement. On peut garder ses doutes sur l'efficacité du procédé. Un peu d'esprit chrétien ne nuirait pas. On a beau dire, voyez-vous, la *solidarité* n'est toujours qu'un pastiche assez fâle de la *charité*.

Puis M. le sénateur, sans remarquer qu'il déplace un peu la question, affirme qu'il n'est pas nécessaire de savoir lire dans les textes anciens pour connaître l'antiquité. C'est, on le savait déjà, la

(3) Cf. Questions Actuelles, 12 avril, p. 150 et 154 *passim*.

grosse objection. Non, sans doute, il n'est pas nécessaire de lire dans les textes anciens pour connaître l'antiquité, mais, par exemple, c'est en apprenant à lire dans les textes anciens qu'on acquiert cette souplesse d'esprit qui fait qu'on comprend mieux l'antiquité, et aussi, les vrais besoins moraux et sociaux de l'humanité de tous les temps. Et c'est là la vraie question. Il ne s'agit pas tant de *savoir* mais bien d'être *cultivé* !

* * *

M. Fabre, un autre sénateur partisan du gouvernement, est loin de sacrifier aussi lestement les *classiques* aux nécessités du *struggle for life* moderne : « Quand vous me répondez, dit-il au ministre, vous louerez avec enthousiasme l'enseignement classique ; vous direz qu'il est incomparable ; vous exilerez les humanités comme Platon exilait les poètes de sa république, en les couronnant de fleurs. Mais qu'importe que vous exaltiez en paroles les humanités, si, dans le fait, vous leur portez un coup mortel ? Les paroles passent ; les actes demeurent » (4).

Plus loin M. le sénateur s'écrie avec un grand accent de conviction : « Par cette double gymnastique de la version et du thème grec ou latin qui fait qu'étant donnés les mots on a à trouver les idées et qu'étant données les idées on a à trouver les mots, que de vigoureuses intelligences, habiles aux puissantes analyses et aux puissantes synthèses, se sont développées ! » (5).

Voilà certes une jolie phrase, pleine de sens, qui mérite d'être retenue et méditée, en voici d'autres qui touchent à la plus haute éloquence : « Les anciens ont formulé en termes inoubliables les idées maitresses, les idées-mères auxquelles il appartient d'être à travers tous les âges le viatique de la pensée humaine. Ces idées, vous les retrouvez bien ailleurs, mais vous les retrouvez enveloppées, mêlées et non pas dans toute leur pureté... Il y a dans ces vieux livres une école de bon sens, une école d'énergie à laquelle on ne

(4) Questions Actuelles 16 août 1902, pages 30.

(5) Cf. Questions Actuelles, 23 août 1902, page 40.

trouve rien de comparable dans les civilisations plus savantes. Qui-conque s'est nourri de cette moëlle en retient un levain de grandeur intellectuelle et morale. Hégel, l'illustre penseur allemand, a dit avec justesse et profondeur qu'il n'existe pas de meilleure leçon de philosophie qu'une tragédie de Sophocle (6). N'y a-t-il pas lieu d'ajouter qu'il n'existe pas de plus bel apprentissage de l'humanité que ce contact continu, que cette conversation choisie avec les génies antiques, qui est l'objet des études classiques ? Remarquez, Messieurs, que je n'insiste pas sur la parenté étroite qui existe entre notre langue et la langue latine... Je ne parle pas non plus de la nécessité pour les médecins de connaître les étymologies de tels ou tels mots, ni du besoin qu'a le juriconsulte de savoir par cœur les vieilles formules juridiques... Sans doute, ces raisons valent, mais elles ne comptent pas, à côté des raisons d'intérêt moral qui, ici, dominent tout. Voulez-vous découronner le génie de la France ?... Voulez-vous l'amointrissement des âmes ?... Voulez-vous l'extension du calcul, avec ses rigidités, dans ces hautes sphères où la spontanéité et l'intuition doivent dominer, et où l'esprit de finesse, avec ses délicatesses, doit se substituer aux lourdeurs de l'esprit géométrique ? Oh ! alors, favorisez, par une inique et fausse égalité des sanctions (c'est-à-dire le baccalauréat unifié), la déchéance des humanités ; mais sachez que vos médecins, uniquement frottés de sciences et de langues vivantes, n'auront plus ce tact pénétrant, cette puissance de divination, ce souci de l'être moral, envisagé par delà l'être physique, qui élevait si haut leur vocation de sauveurs d'hommes ; sachez que vos avocats ne seront pas soutenus par ces grands préceptes, par ces visions de justice éternelle dont ils étaient redevables aux lettres, les grandes inspiratrices comme les grandes consolatrices » (7).

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR, ptre.

Sherbrooke, 7 septembre 1902.

(6) Nous ne faisons pas nôtres sans réserve toutes les affirmations de M. Fabre. — E. J. A.

(7) Cf. Questions actuelles, 23 août 1902, pages 39, 40, 41 *passim*.

LE CANADA

OU

LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

Sur la carte

V

CAPS

Sable, Canso, Breton, Nord, (C. B.), Saint-Georges, Nord, (I. P. E.) ; Gaspé, des Rosiers, de la Madeleine Chatte, (Gaspésie) ; Tourmente, Whittle, Saint-Louis (côte nord) ; Ouest, Est, (Anticosti) ; Raye, Saint-George, Buld (Terre-Neuve et détroit de Belle-Ile) ; Chudleigh (détroit d'Hudson) ; Walsingham, (détroit de Davis) ; Jones, Churchill, Tatnam, Henrietta-Maria, (côte ouest de la baie d'Hudson) ; Wolstenholme, Southampton, Dufferin, (côte est de la baie d'Hudson) ; Bathurst, Perry, Turnagain, Franklin, etc., (mer arctique).

ILES

D'Orléans, Cap Breton, Prince-Edouard, Anticosti, de la Madeleine, terre de Baffin, Mansfield, Southampton —terre du prince de Galles, terre du roi Guillaume, terre Victoria, îles de la Reine Charlotte, Vancouver.

PRESQU'ILES

Nouvelle-Ecosse, Labrador, Meta incognita, Cumberland, Melville, Boothia (où est le pôle nord magnétique), Kent.

CLIMAT

Salubre, mais plus froid que dans les pays orientaux de même latitude.

PRODUCTIONS

Forêts et pêcheries, remarquables ; culture des céréales et élevage des bestiaux, faciles.

F.-A. B.